



## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 01...../AMI/ADC/DG/DM/DG.M/2025 DU 19..08.../2025

**POUR LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE EN VUE DE L'INVENTAIRE DES BRANCHEMENTS AUX RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN SA**

**FINANCEMENT : BUDGET ADC S.A., EXERCICE 2025.**

### **I. Contexte et justification de la consultation**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions 2025, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun (ADC S.A) envisage d'effectuer une étude en vue de la réalisation de l'inventaire des branchements aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité dans les aéroports dans le but d'assainir ses réseaux pour la maîtrise des consommations.

En effet, l'analyse des factures de consommation d'eau et d'électricité montre un accroissement exponentiel des dépenses y relatives. Dans l'optique de réaliser des économies, ADC S.A prévoit de mener un audit qui consistera à :

- recenser les infrastructures existantes ;
- identifier les zones d'inefficacité, de perte ou de consommation excessive ;
- détecter les branchements frauduleux.

Ainsi, il sera question pour le réseau électrique de réaliser un diagnostic de ses réseaux électriques dans les aéroports afin d'identifier et d'isoler les branchements non autorisés, ainsi que ceux pour lesquels aucune facturation n'est perçue au titre des charges communes.

Un diagnostic similaire sera mené pour détecter des éventuelles fuites dans les réseaux de canalisation d'eau des principaux aéroports. L'objectif est également d'isoler les branchements non autorisés et de régulariser les cas où la facturation des charges communes n'est pas effectuée.

Les présents termes de référence (TDR) ont pour objectifs de définir les attentes de la société ADC S.A dans le cadre de la mission à mener par le biais d'un Consultant pour l'étude dudit projet.

### **II. Objet de la consultation**

La présente consultation a pour but la pré qualification des Bureaux d'Etudes et Cabinets désirant participer à l'Appel d'Offres Restreint pour la réalisation de l'étude en vue de l'inventaire des branchements aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité de la société ADC SA.

### **III. Objectif de la mission**

De manière générale, la mission a pour objectif la réalisation d'une étude en vue de la réalisation de l'inventaire des branchements aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité dans les Aéroports Du Cameroun dans le but d'assainir ses réseaux pour la maîtrise des consommations.

#### **a. Objectifs spécifiques :**

L'objectif général sera subdivisé en trois (03) étapes réparties ainsi qu'il suit :

1. Les études préliminaires ;
2. L'élaboration de l'Avant-Projet Sommaire (APS) ;
3. L'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) ;

#### **1. Les études préliminaires :**

Cette étape comporte plusieurs parties classées de la manière suivante :

- a. La production d'un plan d'action pour l'exécution de la mission ;
- b. L'analyse des documents existants, y compris les plans des réseaux électriques et hydrauliques ;
- c. Évaluer l'état actuel des infrastructures électriques, y compris les armoires et coffrets d'alimentation, les câbleries et leurs chemins, les branchements et les compteurs ;
- d. Évaluer l'état actuel des infrastructures hydrauliques, y compris les tuyauteries, les robinetteries et les canalisations diverses ;
- e. La réalisation d'un diagnostic et d'un état des lieux ;
- f. Identifier les zones d'inefficacité, de pertes et/ou de dysfonctionnement entraînant celles-ci, de consommation excessive en eau et électricité ;
- g. Et enfin à détecter les branchements frauduleux et les dessertes associées ;

## **2. L'élaboration de l'Avant-Projet Sommaire (APS) :**

Cette étape comporte plusieurs activités réparties ainsi qu'il suit :

### **Activité N°1 : Analyse des résultats des études préliminaires.**

Cette activité comprend :

- Analyse des résultats de l'inspection et développement d'un plan détaillé de réalisation de l'audit ;
- Inclusion de propositions de modernisation et de préconisations pour la maintenance future des réseaux.

### **Activité N°2 : Définition des solutions techniques**

Cette activité comprend :

- La définition des solutions techniques pour la réhabilitation des réseaux, en tenant compte des contraintes budgétaires, des normes en vigueur, et des objectifs de modernisation ;
- La définition de différentes propositions de maintenance future.

### **Activité N°3 : Réaliser les études d'Ingénierie du projet.**

Les études d'ingénierie du projet doivent prendre en compte les contraintes d'exploitation de l'ouvrage, des installations et équipements dans le choix des solutions techniques qui devront privilégier la facilité de la maintenance des ouvrages.

### **Activité N°4 : Elaborer une notice technique**

La notice technique doit ressortir les hypothèses de calculs et principes constructifs, les principes des installations techniques, les équipements prévus, les choix constructifs retenus (procédés, produits et systèmes) visant à limiter les impacts environnementaux, électriques et sanitaires des différents ouvrages, les dispositions constructives et les matériaux pour garantir la durabilité des différents ouvrages (description des procédés de construction), etc.

## **3. L'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) :**

La consistance des prestations de cette étape comprend les activités suivantes :

### **Activité N°1 : Produire sur le volet Ingénierie :**

- L'ensemble des notes de calculs des ouvrages, installation et équipements techniques ;
- L'ensemble des plans techniques d'ingénierie (plomberie et électricité CFO/CFA, CVC, et autres) ;

- Une notice d'exploitation du réseau électrique et hydraulique (15) pages minimum, format A4) : fonctionnement des installations et équipements, accessibilité, maintenance et entretien, exploitation et autres.
- Fiches techniques des matériaux et équipements proposés faisant apparaître leurs qualités techniques ;
- Devis Quantitatif et Estimatif des travaux à réaliser.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) portant sur les spécifications techniques des travaux à exécuter. Le détail du CCTP doit impérativement être mis en cohérence avec le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- Le cadre du Bordereau des Prix (nomenclature précise des tâches à exécuter et devant être chiffrées par les soumissionnaires) et mis en cohérence avec le CCTP.

## **Activité N°2 : L'élaboration du Dossier d'Exécution d'amélioration et de modernisation des Ouvrages (DEO).**

### **IV. Participation**

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité des conditions aux cabinets de droit camerounais ayant une expérience avérée dans les études en ingénierie électrique et hydraulique.

### **V. Consistance des prestations**

Les prestations objet de la présente consultation consisteront à :

- Recenser les infrastructures existantes connectées au réseau d'électricité et au réseau hydraulique des sept (07) plateformes de la société ADC S.A ;
- identifier les zones d'inefficacité, de perte et/ou de dysfonctionnement entraînant lesdites pertes, ou de consommation excessive d'eau et d'électricité ;
- détecter les branchements frauduleux sur les différents réseaux.

### **VI. Pièces à fournir par les postulants**

#### **VI.1. Pièces administratives**

Sous peine de rejet, le dossier administratif comprendra les pièces ci-après, produites en originaux ou en copies certifiées conformes, datant de moins de trois (03) mois.

- Une déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître : la raison sociale du cabinet, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au signataire ;
- Un certificat de non-faillite établi par le Tribunal de Première Instance du lieu de siège du soumissionnaire ;
- Une attestation de conformité fiscale ;
- Un certificat de non-exclusion des marchés publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Public (ARMP) ;

#### **VI.2. Documents techniques**

- L'offre technique doit couvrir la présentation générale du cabinet ainsi que les domaines de compétences ;
- Les références du cabinet en prestations similaires (études en ingénierie électrique et hydraulique) au cours des trois dernières années. Celles-ci seront validées sur la base des pièces justificatives signées par les bénéficiaires desdites prestations (1ère et dernière page des marchés/contrats, PV de réception, attestation de bonne fin ou tout autre document faisant foi) ;
- La composition du personnel du cabinet et la liste du personnel clé ;
- La liste des moyens matériels et logistiques du cabinet ;

- Présentation de l'offre (Sommaire, ordre de présentation des pièces, intercalaires etc.) ;

### VI.3. Qualification et expérience du personnel clé

La liste du personnel de l'équipe comprendra :

- ☞ Le curriculum vitae daté et signé de chaque personnel ;
- ☞ La copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé ;
- ☞ Les affectations proposées pour chaque personnel.

| N° | Désignations                                                                                                                                                                            | Expérience minimale globale (années) | Expérience spécifique dans les études techniques en infrastructures hydrauliques et électriques |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Ingénieur de génie civil/hydraulique/électricité (Bac+5) ( <b>Chef de mission</b> ), spécialisé dans le domaine des études et d'analyse des infrastructures hydrauliques et électriques | 15 ans                               | 05 ans                                                                                          |
| 2  | <b>Expert Génie Civil : Ingénieur hydraulique (BACC+5)</b> , spécialisé dans la conception, les audits de consommation énergétiques et la réhabilitation de réseaux hydrauliques.       | 10 ans                               | 05 ans                                                                                          |
| 3  | <b>Expert Génie-Electrique CFO/CFA</b> : ingénieur électricien spécialisé dans la conception, le montage des réseaux électriques et les audits de consommation énergétiques.            | 10 ans                               | 03 ans                                                                                          |
| 4  | <b>Expert Génie-Thermique froid et climatisation : technicien supérieur en froid et climatisation</b> spécialisé dans le domaine des études de climatisation des bâtiments              | 05 ans                               | 05 ans                                                                                          |
| 5  | <b>Expert topographe</b> dans le domaine des études topographiques                                                                                                                      | 05 ans                               | 05 ans                                                                                          |

### VI.4. Moyens matériels et logistiques

Le candidat fournira la liste des moyens matériels dont il dispose, notamment :

- ☞ Le véhicule utilitaire ;
- ☞ Matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, accessoires divers, etc...)
- ☞ Logiciels appropriés (DAO, CAO, bureautique, etc...)
- ☞ Matériels et équipements de topographie (station total, etc...).

**NB** : fournir les copies certifiées conformes des factures d'acquisition pour les matériels et les cartes grises pour les véhicules.

### VI.5. Offre financière

L'offre financière doit couvrir les prestations ci-après déclinées dans le devis quantitatif et estimatif :

| N°       | DESIGNATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Unité  | Quantité | P.U HT | P.T HT |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------|--------|--------|
| <b>1</b> | <b>MOBILISATION DES EXPERTS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |        |          |        |        |
| 1.1      | Chef de mission : Ingénieur de Conception de Génie Civil/ Hydraulique/Electricité, ayant au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle et au moins 10 dans le domaine d'études d'infrastructures hydrauliques et électriques ;                                                                                                                                                   | H/Mois | 3,0      |        |        |
| 1.2      | Ingénieur d'études : Ingénieur hydraulique minimum "BAC+5", (10) ans d'expérience professionnelle et au moins 05 dans la conception/réhabilitation de réseaux hydrauliques.                                                                                                                                                                                                              | H/Mois | 3,0      |        |        |
| 1.3      | Ingénieur de Génie Electrique, Expert CFO/CFA : Ingénieur minimum « BAC+3 » spécialisé dans les travaux de bâtiments, ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle.                                                                                                                                                                                                          | H/Mois | 2,0      |        |        |
| 1.4      | Expert Génie-Thermique froid et climatisation : technicien supérieur en froid et climatisation « BAC+2 » spécialisé dans les travaux de bâtiments, ayant au moins dix (05) ans d'expérience professionnelle.                                                                                                                                                                             | H/Mois | 2,0      |        |        |
| 1.5      | Géotechnicien, minimum "BACC+3", ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle, pour les études géotechniques suivant les exigences des TDR.                                                                                                                                                                                                                                  | H/Mois | 1,5      |        |        |
| 1.6      | Topographe, minimum "BACC+3", ayant au moins dix (05) ans d'expérience professionnelle, pour les études topographiques suivant les exigences des TDR.                                                                                                                                                                                                                                    | H/Mois | 2,0      |        |        |
| 1.7      | Environnementaliste, minimum "BAC+3", ayant au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle, pour les études environnementales suivant les exigences des TDR.                                                                                                                                                                                                                        | H/Mois | 1,0      |        |        |
|          | <b>Sous - Total 1 :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |        |          |        |        |
| <b>2</b> | <b>MOBILISATION DU PERSONNEL D'APPUI (AU SIEGE)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |        |          |        |        |
| 2.1      | Secrétaire pour la rédaction des pièces écrites y compris toutes sujétions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | H/Mois | 2,0      |        |        |
| 2.2      | Projecteur pour l'élaboration des documents graphiques y compris toutes sujétions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | H/Mois | 1,5      |        |        |
|          | <b>Sous - Total 2 :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |        |          |        |        |
| <b>3</b> | <b>FONCTIONNEMENT DE LA MISSION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |        |          |        |        |
| 3.1      | Frais logistiques pour le fonctionnement de la mission (Mobilisation des équipements, l'amené et le repli du matériel avec la prise en charge du personnel d'exécution pour la manipulation y compris toutes sujétions d'analyse des résultats et interprétations et rédaction des rapports +communication +connexion internet + consommables de bureautique) indispensable à la mission | Ens.   | 1,0      |        |        |
| 3.2      | Frais de mise à disposition d'un véhicule de liaison, entretien et fonctionnement y compris assurances pour l'exécution de la mission.                                                                                                                                                                                                                                                   | mois   | 2,0      |        |        |

| N°        | DESIGNATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Unité | Quantité | P.U HT | P.T HT |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------|--------|--------|
|           | <b>Sous - Total 3 :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       |          |        |        |
| <b>IV</b> | <b>LIVRABLES ATTENDUS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       |          |        |        |
| 4.1       | Production des rapports des différentes phases suivantes conformément aux exigences des TDR :<br>- Phases d'études préliminaires, d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD) en cinq (05) exemplaires sur support papier ;<br>- Phase d'élaboration du Dossier d'Exécution d'amélioration et de modernisation des Ouvrages (DEO) comprenant les notes de calcul des différents corps d'état (électricité, CVC et plomberie) en dix (10) exemplaires dont cinq (05) sur support papier et les cinq (05) autres sur support numérique. | Ens.  | 1,0      |        |        |
|           | <b>Sous - Total 4 :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       |          |        |        |
|           | <b>TOTAL GENERAL Hors TVA</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       |          |        |        |
|           | <b>MONTANT TVA (19,25%)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |       |          |        |        |
|           | <b>TOTAL GENERAL TTC</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |       |          |        |        |

## VII. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées suivants les critères ci-après :

### VII.1. Critères éliminatoires

- Absence de l'attestation de non-faillite ;
- Absence de l'attestation de conformité fiscale ;
- Absence de l'attestation d'inscription à l'ordre.

### VII.2. Critères essentiels

- Présentation du cabinet ainsi que son domaine de compétence : **15 points** ;
- Références du cabinet en prestations similaires (études en ingénierie électrique et hydraulique) : **20 points** soit quatre (04) points par référence ;
- Qualification et expérience du personnel clé : **50 points** soit quarante (40) points pour les diplômes requis et dix (10) points pour l'attestation d'inscription à l'ordre ;
- Moyens matériels et logistiques : **10 points** soit 2,5 points / matériel justifié ;
- Présentation de l'offre (Sommaire, ordre de présentation des pièces, intercalaires etc.): **05 points**.

Seront qualifiés, les soumissionnaires qui auront obtenu une note technique au moins égale à **70 points sur 100**.

## VIII. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont l'original et quatre (04) copies marquées comme tels seront déposés sous pli fermé, au Secrétariat du Directeur de la Maintenance de la société Aéroports du Cameroun S.A, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél : 222 23 36 02, poste 414 au plus tard le 03.../09/2025 à 15 heures avec la mention :

**« Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt »**  
N° 01.../AMI/ADC/DG/DM/DG.M/2025 DU 19.../08/2025

**POUR LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE EN VUE DE L'INVENTAIRE DES BRANCHEMENTS AUX RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN SA »**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

**NB :** tout dossier comportant de fausses déclarations sera purement et simplement rejeté.

**IX. Résultats attendus**

A l'issu de l'exécution des prestations, le Consultant produira :

✓ **PHASE 1 :**

- Plan d'action pour l'exécution de la mission ;
- Rapport du diagnostic et d'état des lieux des réseaux électriques et hydrauliques ;
- Rapport d'analyse des documents existants
- Rapport de la campagne d'investigation pour le repérage des réseaux existants (câbles électriques, tuyauteries, etc...) accompagné d'un plan global des dits réseaux.
- Rapport de la campagne d'investigation pour le repérage des branchements frauduleux aux réseaux existants (câbles électriques, tuyauteries, etc...) accompagné d'un plan global des installations présentant les points de connexion des dits branchements.

✓ **PHASE 2 :**

- Rapport détaillé présentant les propositions d'amélioration et de modernisation ;
- Notice technique des hypothèses de calcul ;

✓ **PHASE 3 :**

- Plans + documents techniques assorti des notes de calcul des différents corps d'état, en cinq (05) exemplaires sur support papier et deux (02) exemplaires sur support numérique.

En fonction des différentes phases, le délai maximum de validation des différents livrables par les membres de la commission est le suivant :

✓ **PHASE 1 :**

- **05 jours calendaires** : cette durée équivaut au délai d'exploitation et d'examen des livrables par les membres de la Commission de réception et de signature du procès-verbal des livrables de la phase 1.

✓ **PHASE 2 :**

- **10 jours calendaires** : cette durée équivaut au délai d'exploitation et d'examen des livrables par les membres de la Commission de réception et de signature du procès-verbal des livrables de la phase 2.

✓ **PHASE 3:**

- **05 jours calendaires** : cette durée équivaut au délai d'exploitation et d'examen des livrables par les membres de la Commission de réception et de signature du procès-verbal des livrables de la phase 3. ✓

**N.B :**

- ✓ La signature du procès-verbal de réception des livrables de la phase 1 marque le démarrage des prestations des phases suivantes (Phase 2 et 3) ;
- ✓ Le délai de validation des livrables n'est pas inclus dans le délai des prestations à confier au Consultant. Des ordres de service de suspension et de reprise de décomptage du délai d'exécution seront mis en place pendant la période de validation des livrables de chaque étape par la Commission de Suivi et de Recette Technique.

**N.B :**

- ✓ Au terme de la réalisation des activités de la phase 1 et 2, le Consultant adressera au Maître d'Ouvrage une demande de réception des livrables. La date de réception de la demande introduite par le Consultant stoppe le décomptage du délai d'exécution des prestations.
- ✓ La signature du procès-verbal de réception des livrables de la phase 3 par la Commission de Recette des Prestations marque la fin de la mission du Consultant.
- ✓ Les réceptions des phases 1 et 2 seront partielles. La réception de la phase 3 va clôturer les prestations.

Ces documents feront l'objet d'une réception par une Commission de suivi et de recette technique mise sur pied par le Maître d'Ouvrage.

**N.B :** Le Consultant, dans l'exécution de sa mission, doit prévoir des échanges réguliers avec les services compétents du Maître d'Ouvrage notamment les Responsables de la Sous-Direction de la Maintenance des Infrastructures de Génie-Civil et ceux des directions des différents aéroports pour bien cerner les besoins du Maître d'Ouvrage et bien établir l'audit.

**X. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Sous-Direction de la Maintenance des Infrastructures de Génie-Civil de la société Aéroports Du Cameroun SA, sise à la Direction Générale, Tél : 696 19 27 83

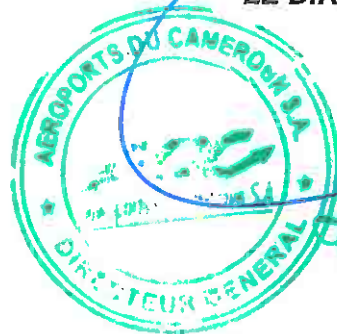
**Ampliations**

- Conseil d'Administration ADC SA ;
- ARMP ;
- Département des marchés (pour archivage) ;
- DM (pour information) ;
- Site internet ADC SA ([www.adcsa.aero](http://www.adcsa.aero)).

Yaoundé, le

18 AOUT 2025

LE DIRECTEUR GENERAL,



Thomas Ouona Ouomou